

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 350 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, pour le fonctionnement de son chœur, à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache, 2 impasse Saint- Eustache (1er) au titre de l'année 2019. 2019-04153, 52685.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO